

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE**

Procès-verbal de la réunion tenue le 5 novembre 2014, à 18 heures,
au 555, rue Chabanel Ouest, 6^e étage.

Étaient présents :

Mesdames Chantal Letendre, Caroline Parent et Émilie Thuillier
Messieurs André Émond, Pierre Gagnier et Jean-François Viens

Se sont excusés :

Messieurs Harout Chitilian et André Leguerrier

Invités :

Madame Marie-Claude Lemelin
Messieurs Richard Blais, Gilles Côté, Pierre Desrochers et Pierre La Rue

La réunion commence à 18 heures 15. Monsieur Pierre Gagnier, maire de l'arrondissement et président du Comité n'est pas présent et se joindra à la rencontre plus tard. Madame Émilie Thuillier, conseillère du district d'Ahuntsic et membre suppléante du Comité présidera la rencontre en son absence.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé :

D'ADOPTER L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ AVEC LE DÉPLACEMENT DU POINT 5.6 APRÈS LE POINT 5.1 AFIN DE PERMETTRE À MONSIEUR PIERRE DESROCHERS DE QUITTER PLUS RAPIDEMENT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Suivi des dossiers antérieurs

Les membres ont été informés du suivi des dossiers traités lors de la dernière séance de travail par le tableau qui leur a été remis.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 octobre 2014.

Il est proposé :

D'ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 8 OCTOBRE 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre régulière se tiendra le mercredi 3 décembre 2014 à 18 heures à la salle du conseil, située au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600.

5. Objets soumis à l'étude du comité

(.....)

5.7 Dossier 1146623001 : Formuler une recommandation quant à l'adoption d'un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Henri-Bourassa Ouest et d'y apporter diverses modifications subséquentes.

Monsieur Pierre La Rue présente un résumé succinct du PPU au nom de la DDT.

- Considérant** que le travail accompli par la DDT dans ce projet est remarquable et constitue une innovation en matière de PPU participatif;
- Considérant** que l'élaboration d'un PPU est une étape incontournable dans la planification du développement cohérent, équilibré et durable du secteur ouest d'Ahuntsic et que la proposition actuelle rencontre ces objectifs;
- Considérant** que la réalisation relativement rapide des améliorations proposées sur le domaine public est un élément déterminant pour favoriser la venue d'investissements privés;
- Considérant** que la préservation des bâtiments de la prison Tanguay n'est pas viable advenant sa fermeture, malgré leur relative valeur patrimoniale et ce, en raison des trop nombreux facteurs militant pour sa disparition;
- Considérant** que le maintien d'un marché d'alimentation à l'emplacement de l'actuel marché Loblaws est essentiel pour la population actuelle et future du secteur d'intervention;
- Considérant** que l'imposition d'usages commerciaux du côté nord du boulevard Henri-Bourassa face à l'actuel marché Loblaws doit être maintenue;
- Considérant** que le développement de l'extrémité de la rue Poincaré ne devrait se faire que si un accès temporaire ou permanent au boulevard Henri-Bourassa est aménagé pour éviter l'enclavement du secteur;
- Considérant** que les interventions routières sur la boucle du pont d'étagement ferroviaire du côté est devront tenir compte de la présence de la SAAQ, du marché Loblaws et des déplacements qu'ils génèrent;
- Considérant** que l'implantation de la véloroute Oka – Saint-Hilaire sur le pont d'étagement ferroviaire du boulevard Henri-Bourassa en vue de son prolongement vers le sud est un élément important qui devrait être clairement énoncé dans le PPU;

Considérant

que la mention des objectifs concernant le logement social, malgré que cette responsabilité soit de juridiction provinciale, devrait apparaître dans le corps du document et non seulement en annexe.

Il est proposé :

**DE RECOMMANDER L'APPROBATION DU PPU PROPOSÉ;
DE RECOMMANDER QUE LES COMMENTAIRES DU COMITÉ, DANS LA MESURE DU POSSIBLE,
SOIENT PRIS EN CONSIDÉRATION DANS LA VERSION FINALE DU PPU.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Levée de l'assemblée

Il est proposé :

DE LEVER L'ASSEMBLÉE.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'assemblée est levée à 21 heures 40.

Émilie Thuillier
Présidente suppléante

Richard Blais
Secrétaire de l'assemblée

Signé le _____